

MAIRIE de SORBS - 14, Route du Mas de Villevieille - 34520 - SORBS
04 67 44 52 52 mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr - www.sorbs.fr

Procès-verbal Conseil Municipal
SEANCE du Jeudi 18 Janvier 2024

Sorbs, le Jeudi 18 Janvier 2024

Date de convocation: Lundi 15 Janvier 2024

Date d'affichage: Lundi 15 Janvier 2024

Présents : BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic
– RANDON Christian - OLLIER Eric

Absent excusé : CAUVAS Sébastien
Secrétaire de séance Malory Viala

Auxiliaire non Elue : Angélique Vassal

Ordre du jour :

- Délibération décision d'ester en justice
- Délibération groupement d'achat d'énergies -Hérault Energies
- Délibération transfert de compétences MDE - CEE
- Délibération demande de subvention pour pose poêle à Granules (Etat - Département)
- Délibération subvention voyage scolaire RPI le Caylar -Les Rives
- Délibération adhésion de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac au PNR
- Délibération demande de subvention voirie au Conseil Départemental
- PLUI : analyse de la concertation
- Convention de partenariat entre la commune et le CEN
- Information dossier ZUCCALI -Procédure en appel

Ouverture du Conseil 9h25

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Décembre 2023.

Compte-rendu

- Délibération engagement d'une procédure d'expulsion pour la locataire gîte communal

Au vu des éléments de ce dossier et sur les conseils de l'avocate une démarche d'expulsion doit être mise en œuvre. Un huissier de Justice est venu déposer un commandement de payer et constate que la locataire n'est pas présente. Le Conseil Municipal confie ce dossier à notre avocate afin de lancer la demande d'expulsion si le paiement des impayés n'est pas réglé sous six semaines.

Adoption à l'unanimité 7 voix pour

Mme Frontin demande à ce que le Conseil Municipal soit informé au fur et à mesure des différentes démarches et étapes effectuées

- Délibération groupement d'achat d'énergies -Hérault Energies

Le syndicat Hérault Energies accompagne les collectivités de l'Hérault dans l'achat d'énergies, en portant un groupement d'achat depuis près d'une décennie. Les achats actuels courent jusqu'au 31 décembre 2025.

Afin de poursuivre l'achat groupé à compter du 1^{er} janvier 2026, le Comité Syndical d'Hérault Energies réunis le 6 octobre 2023, a décidé la création au 1^{er} juillet 2024, d'un nouveau groupement. Pour ce faire il a approuvé une nouvelle convention constitutive pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. A compter de sa mise en place, le groupement d'achat actuel sera dissout.

Le Maire propose au Conseil Municipal la validation et la signature de la nouvelle convention auprès d'Hérault Energies.

Adoption à l'Unanimité 7 voix pour

- Délibération transfert de compétences MDE – CEE

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de changer le mode de chauffage pour le logement communal au dessus de la Mairie qui est loué depuis plusieurs années. Le système de chauffage actuel (radiateurs électriques) est ancien, défaillant et très énergivore.

Dans le cadre de la pose d'un poêle à granules dans un logement communal, la commune peut se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie. Pour ce faire il faut solliciter l'adhésion à Hérault Energie ainsi que le transfert de la compétence maîtrise de la demande en énergie.

Le Maire propose de passer la convention entre Hérault Energie et la Collectivité pour la collecte et la valorisation des actions éligibles au CEE.

2 devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées pour la pose du poêle-
Madame FRONTIN nous informe qu'il n'existe plus l'aide auprès d'Hérault Energies dans ce cadre là-

Il serait souhaitable de s'orienter vers d'autres organismes pour demander des subventions.

Adoption à l'Unanimité 7 Voix pour

- Délibération demande de subvention pour pose poêle à Granules :

Etat dans le cadre de la DETR 2024, le Conseil Départemental dans le cadre du FAIC .

Adoption à l'Unanimité 7 Voix pour

- Délibération subvention voyage scolaire RPI le Caylar -Les Rives

Suite à la demande de subvention transmise par l'Ecole du RPI Le Caylar / Les Rives pour participer au financement d'un séjour à Toulouse pour les enfants de l'école primaire du CP au CME

- Convention de partenariat entre la commune et le CEN

Dans le cadre de la dotation biodiversité perçue par la Commune le Conseil Municipal valide l'intégration de ce financement sous forme de convention annuelle avec le CEN

- Procédure en appel

Le conseil municipal souhaite le maintien de la procédure en appel et continue les démarches dans ce sens.

- Projet des grands sites de Navacelles

Dans le cadre du renouvellement du label du Grand Site de Navacelles, il propose d'associer les habitants à cette démarche.

Le conseil municipal donne son accord pour l'intervention de Josiane UBAUD, qui va travailler avec les habitants de Sorbs sur la toponymie en lien les plantes et les usages des anciens.

Le grand site a choisi les communes de Sorbs et Blandas pour démarrer cette opération, du fait de leur label Territoire Engagé pour la Nature .

- Poubelles de tri :

Malory VIALA sollicite le conseil municipal pour l'achat de trois poubelles de tri pour la salle des Fêtes.

Clôture de séance 11h35

Malory Viala
Secrétaire de séance



et pour une sortie des enfants de l'école maternelle.

Une participation de 100€ par élève serait souhaitable et permettrait de mener à terme le séjour des élèves du primaire et la sortie des élèves maternelles.

Pour la commune de Sorbs, deux élèves sont concernés, dont le montant de la subvention à attribuer est de 200€.

Adoption à l'Unanimité 7 Voix pour

- Délibération adhésion de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac au PNR

Le Conseil municipal valide son accord pour l'adhésion de la Communauté des Communes du Lodévois et Larzac au PNR des Grands Causses.

- Délibération demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FAIC Voiries

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de continuer les travaux de voiries sur le Chemin des Faïsses, le Chemin des vignes et le Chemin de l'Ayral à Sorbs.

Il y a la possibilité de solliciter une subvention au titre du FAIC auprès du département à hauteur de 80%.

- PLUI : analyse de la concertation

Sept réclamations ont été faites par des administrés de Sorbs : dans le cadre du PLUI, l'avis de la commune n'a pas été sollicité pour trois demandes qui resteront telles que le prévoit le PLUI .

Concernant les trois autres demandes ou l'avis de la commune est sollicitée :

- Dossier 1 : L'administré souhaite réhabiliter la ruine existante parcelle section AC 10 et 13 et faire une maison avec,agrandissement. Qu'une partie du terrain soit constructible.
La communauté des Communes propose 1000 mètres carrés. Pas d'extinction vers la Mare.
Elle autorise 400 mètres carrés de zone UC.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Communauté des Communes

- Dossier 2 : L'administré souhaite agrandir sa petite maison en zone non constructible actuellement.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Communauté des Communes

- Dossier 3 : l'administré souhaite une transformation en STECAL
Il demande l'inscription d'un STECAL pour permettre le développement d'une activité de transformation de plantes aromatiques et d'animations pédagogiques.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Communauté des Communes

- Dossier 4

Il demande le classement de la centrale solaire en zone spécifique ENR
Activité industrielle / Taxe professionnelle

Le Conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.